



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Commission Paritaire Locale des pharmaciens de la Dordogne

2 février 2024

8 octobre 2020dfsqdf

informations conventionnelles et générales

ROSP Bon Usage des Produits de Santé : molécules ciblées pour l'indicateur 3

Indicateur 3 : Pénétration des médicaments génériques pour les molécules non concernés par le III de l'article L. 162-16 du CSS

1^{ère} année de mise en œuvre : **2023**.

Rémunération calculée à partir de l'économie potentielle globale liée à la pénétration des génériques estimée au niveau national et répartie au prorata du volume de génériques substitués par l'officine déterminé.

Molécules ciblées				
PALIPERIDONE	SITAGLIPTINE	SITAGLIPTINE + METFORMINE	VIDAGLIPTINE	VIDAGLIPTINE + METFORMINE

L'année 2023 étant la première année de montée en charge des génériques pour ces molécules, la rémunération permettra de rémunérer l'effort des pharmacies qui ont atteint un niveau de substitution supérieur au seuil minimal de 72%.

Chaque boîte substituée au delà des 72% rapportera 30% de l'économie potentielle qu'elle a générée.

Déclaration amelipro des indicateurs



La saisie des indicateurs ROSP 2023 est ouverte sur amelipro
du 17 janvier 2024 au 26 février 2024.



@ Osmose du 18/01/24

Prévention et accès aux soins

Mon bilan prévention



A partir de Janvier 2024



A 4 périodes clés de la vie :
18-25 ans, 45-50 ans,
60-65 ans, 70-75 ans.



Par les médecins, les infirmiers, les pharmaciens et les sages-femmes.



Objectifs :

- Permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé
- Structurer une démarche de prévention aux âges clés de la vie
- Favoriser les comportements favorables à la santé.



RDP, 30 €



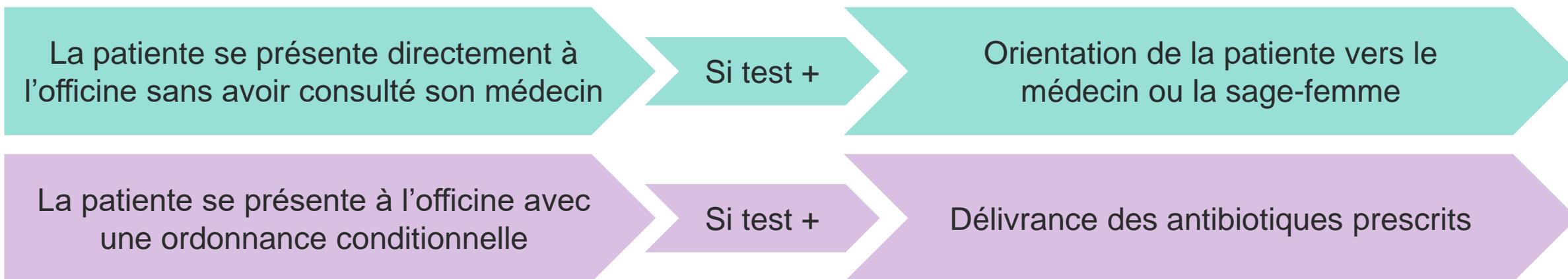
Sujets à aborder :

- antécédents médicaux personnels et familiaux
- comportements et habitudes de vie (alimentation, activité physique et sédentarité, addictions)
- prévention et repérage de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancers, perte d'autonomie...)
- parcours de santé (vaccinations à jour, suivi buccodentaire, variation de poids...)
- ...

Entretien de 30 à 45 minutes, dans un espace de confidentialité.

Prévention et accès aux soins

Dépistage et prise en charge des cystites aiguës chez les femmes



Dans tous les cas : envoi des conclusions du dépistage au MT et enregistrement dans le DMP des dépistages réalisés, pour faciliter la coordination entre les professionnels de santé.



PEE, 6 €



Formation à la remise et l'analyse de la bandelette urinaire obligatoire

Prévention et accès aux soins

Trod Angine



Depuis le 1^{er} novembre 2023, l'âge minimal des patients éligibles au TROD est de 3 ans lorsqu'ils sont orientés par le médecin (10 ans auparavant).



Rappel de la facturation :

Le patient se présente spontanément à l'officine

Test négatif ou positif

6 €

Le patient orienté vers la pharmacie par son médecin avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotique

Test positif

6 €

Test négatif

7 €



Formation à la réalisation du Trod angine obligatoire

Prévention et accès aux soins

Remise des kits de dépistage du cancer colorectal



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la remise des kits de dépistage du cancer colorectal par le pharmacien est rémunéré :

- 3 € TTC (code RKD)
- 2 € supplémentaire lorsque le patient réalisera le test à la suite de la remise du kit par le pharmacien (paiement annuel au cours du 1^{er} semestre de l'année N+1)

Pour rappel, jusqu'au 31/12/2023, la remise était rémunérée 5 € TTC, versée sous la forme d'un montant annuel versé au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Pour info : des SMS sont adressés à J+60 aux assurés n'ayant pas réalisé leur test après une délivrance par un pharmacien.

DAP grand appareillage orthopédique

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les demandes d'accord préalable grand appareillage orthopédique sont à envoyer via le site DepotDoc.

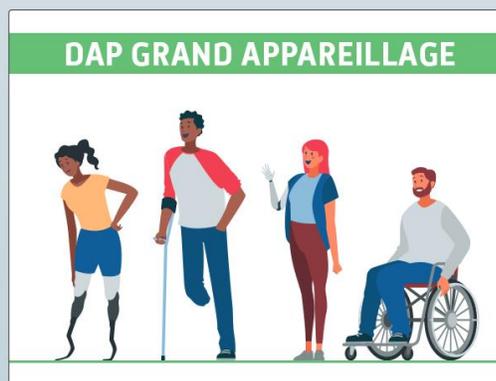
Objectif : sécuriser et optimiser les circuits du Service Médical.

<https://www.depotdoc.fr>



Dépôt de DAP Grand appareillage

J'ai un numéro assurance-maladie.



Ce formulaire est exclusivement réservé à la transmission de demande d'accord préalable pour grand appareillage. ✕

Important lors de la préparation de la pièce à joindre :
Une demande est égale à un seul envoi avec tous les éléments en un seul document.
La numérisation doit être faite en respectant l'ordre suivant :

- Un volet complet cerfa N°11164*04 (1 exemplaire uniquement)
- La prescription médicale complète
- Les éléments médico administratifs complémentaires si nécessaire
- La numérisation de la pièce à joindre, doit se faire sous format PDF et dans le sens de la lecture
- Documents originaux à conserver à votre niveau ou par l'assuré (plus d'envoi par courrier à l'Assurance maladie)

Si vous avez des questions et/ou des demandes de renseignement, nous vous invitons à contacter le 3608 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (service gratuit + prix d'appel).

* Champs obligatoires ** Au moins un des deux champs obligatoires

L'assuré dépend de la caisse de ..*

CPAM des Deux-Sèvres

Nom du fournisseur *

Séгур

DMP

- 77 pharmaciens ont alimenté les DMP dont 74 avec un logiciel Ségur.
- 12 047 dossiers alimentés, 16 942 documents déposés .
- Les dossiers sont alimentés en note de vaccination.
- Logiciels utilisés : WINPHARMA-9.7, SMART RX FES-4.0, LGPI-2.19, PHARMALAND-12.500.



Ordonnance numérique

- 5 pharmacies se connectent au service ordonnance numérique



Transmission des PM du C15 via la MSS

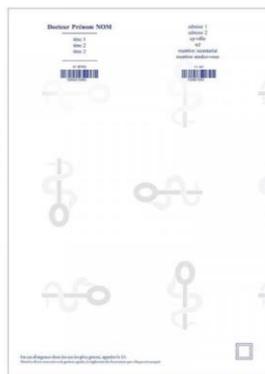
Démarrage le 1^{er} janvier 2024.

Pas de retour du C 15 à ce jour.

Pas de retour négatif des pharmaciens.



Point de vigilance : les pharmaciens doivent alerter la CPAM lorsqu'ils changent de MSS.



Aérosolthérapie : rappel des règles de prise en charge

En juin 2021, l'Assurance Maladie a rappelé que certains médicaments ont des indications thérapeutiques remboursables (ITR) plus restrictives que leur AMM :



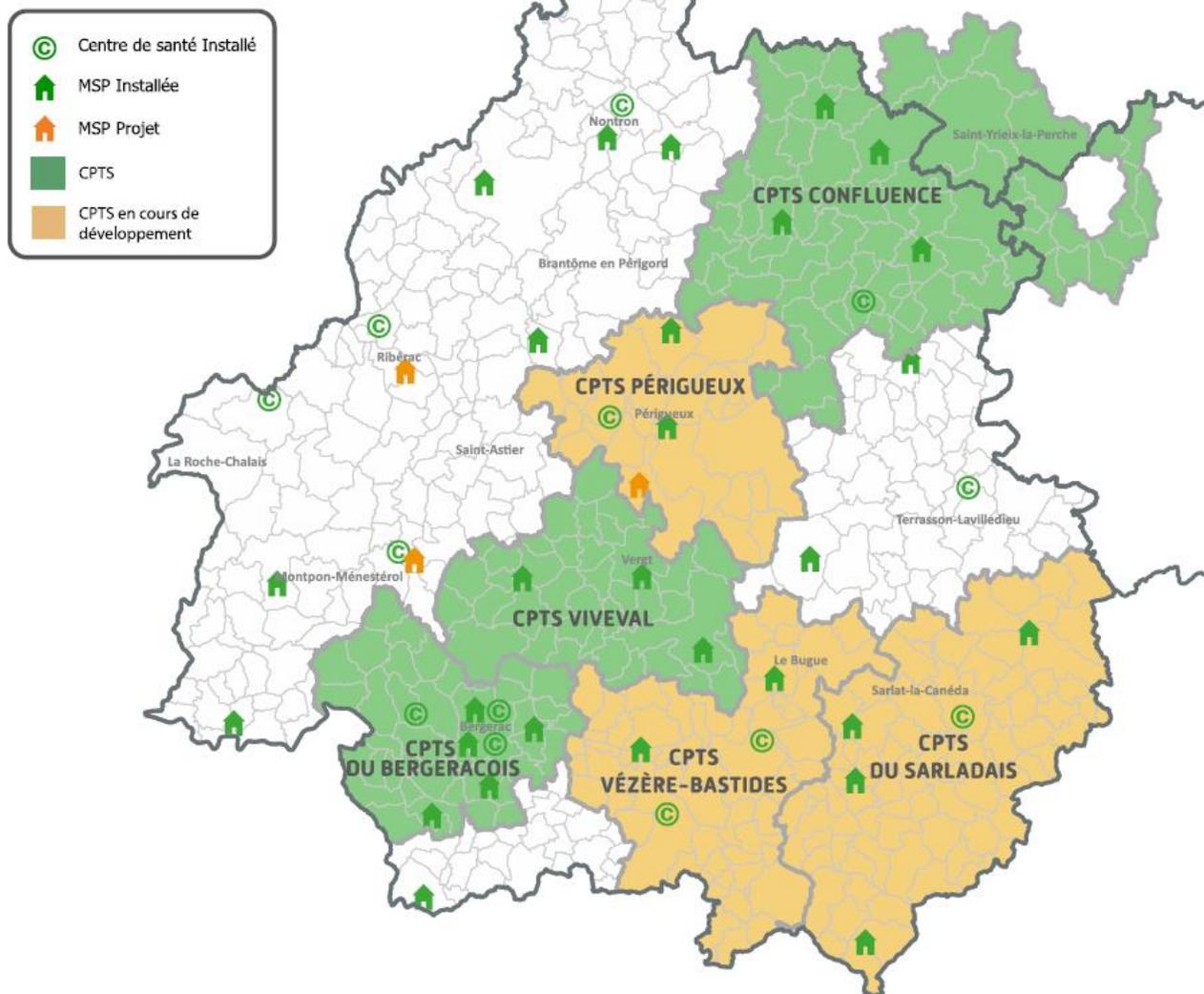
- BECLOSPIN® et génériques : non remboursables chez l'adulte et l'adolescent de plus de 12 ans.
- PULMICORT® et ses génériques : dorénavant remboursés également chez l'adulte dans le traitement de fond de l'asthme (cf extension AMM des 3 juin 2020 et le 31 juillet 2020)

Il a été constaté que ces règles ne sont pas systématiquement respectées :

- Infolettre invitant les médecins et les pharmaciens à être vigilant lors de la prescription et la délivrance de ces médicaments et dispositifs médicaux.
- Des contrôles seront à nouveau réalisés et pourront aboutir à des notifications d'indus en cas de non-respect des indications thérapeutiques remboursables.

Cf [infolettre janvier 2024](#)

Exercice coordonné : point de situation



3 CPTS actives :

Viveval, Confluence, Bergerac

3 projets en cours :

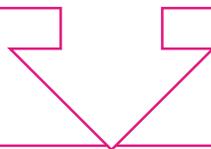
Périgueux, Vézère et Bastide, Sarladais

2 projets en réflexion :

Neuvic / St Astier
Ribérac / St Aulaye / La Roche Chalais

Procédure de signalement des ordonnances frauduleuses

Les pharmaciens sont invités à signaler les PM frauduleuses à l'ARS.



L'ARS en informe ensuite la CPAM (service fraude).

dépenses de médicaments

Dépenses de médicaments du 01/01/23 au 30/11/23

Prestations	Régime général		MSA		AUTRES		TOTAL DORDOGNE		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
MEDICAMENT										
Médicaments classiques	122 388 362	0,6%	20 755 703	2,2%	5 104 746	0,8%	148 248 811	0,8%	-1,5%	-3,1%
Médicaments divers	51 437 872	12,0%	121 877	0,0%	934 713	18,5%	52 494 463	12,1%	11,3%	9,4%
Total MEDICAMENT	173 826 234	3,7%	20 877 580	2,2%	6 039 459	3,2%	200 743 273	3,6%	2,0%	0,4%
LPP										
Appareils matériels de traitements	13 106 725	0,3%	2 017 902	-5,9%	479 142	-5,7%	15 603 769	-0,7%	0,7%	1,4%
Articles de pansements	4 783 445	6,4%	741 694	-6,3%	171 702	-11,8%	5 696 840	3,9%	3,1%	2,2%
Autres frais LPP	263 820	-8,8%	52 413	-26,1%	11 903	-29,0%	328 136	-12,9%	-0,6%	1,8%
Orthèses	3 079 411	1,3%	338 947	-6,8%	97 089	-6,8%	3 515 447	0,2%	3,4%	3,1%
Total LPP	21 233 401	1,7%	3 150 955	-6,5%	759 836	-7,8%	25 144 192	0,2%	1,7%	1,9%
AUTRES										
Autres rémunérations	1 200 040	-1,4%					1 200 040	-1,4%	-0,4%	-1,7%
ROSP	549 383	-7,7%					549 383	-7,7%	-2,5%	-2,1%
Total AUTRES	1 749 423	-3,5%					1 749 423	-3,5%	-1,3%	-1,9%
TOTAL	196 809 058	3,4%	24 028 535	0,9%	6 799 295	1,8%	227 636 889	3,1%	1,9%	0,6%

Dépenses de médicaments du 01/01/23 au 30/11/23 : zoom sur les nouvelles mesures de la convention

			Codes
Accompagnement femmes enceintes	5 € / entretien	305 € (61 entretiens)	EFE
Remise des kits de dépistage du cancer colorectal	Code traceur 0,1 €	67,22 €	RKD
	5 € / remise	915 € (183 remises)	RPC
Vaccination autre que grippe	7,50 € avec PM 9,60 € sans PM	33 805 €	RVA
Dispensation à l'unité des médicaments	1 € / intervention pharmaceutique	4 118 €	DUP

actions de maîtrise médicalisée

Antibiorésistance

Pour information

Constat : surconsommation et mauvais usage des antibiotiques => antibiorésistance

En novembre 2023, Santé Publique France et Assurance maladie ont rappelé aux médecins généralistes, pédiatres et centres de soins médecins quelques outils pratiques :

- Recourir davantage au Trod angine
- Rédiger des ordonnances de non prescription, si le patient présente une infection virale et ne nécessite pas d'antibiotiques, et expliquer les raisons pour lesquelles il n'a pas besoin d'antibiotique
- Mémo sur l'antibiothérapie dans les infections respiratoires hautes chez l'enfant
- ...

Prochaine Commission Paritaire Locale des pharmaciens de la Dordogne

Vendredi 13 septembre 2024

10h